



Procès-Verbal de la séance du 30 Août 2022

L'an 2022 et le 30 Août à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, MAIRE.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme POTOT Clarisse, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, M. LACOUR Aurélien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DESHAYES Ludovic à M. BOUCHER Christian, Mme LOLLIVIER Céline à M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. BORGET Nicolas à Mme LEGER Elodie

Absent(s) : Mme BORNAMBUC Michèle

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 15
- Votants : 18
- Procurations : 3

Date de la convocation : 19/08/2022

Date d'affichage : 19/08/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEGER Elodie

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande à l'ensemble du Conseil s'il y a des observations quant au procès-verbal de la dernière séance. Christian BOUCHER, maire-adjoint en charge de l'Education, évoque le sujet des absences maladies (causes) concernant le personnel, abordé lors de cette séance par un conseiller alors qu'il était absent.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité d'ajouter les délibérations suivantes, pour le bon fonctionnement des écoles à la rentrée de septembre :

- Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA)
- Souscription aux services du GIP RECIA

ORDRE DU JOUR

1. MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE CHERISY - CHOIX DU PRESTATAIRE - 2022/08/30-001
2. TARIFS DU SQUASH A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022 - 2022/08/30-002
3. ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REGION CENTRE INTERACTIVE (GIP RECIA) - 2022/08/30-003
4. SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA - 2022/08/30-004
5. TOUR DE TAPIS

1. MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE CHERISY - CHOIX DU PRESTATAIRE

réf : 2022/08/30-001

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil que le marché concernant la confection des repas du restaurant scolaire est arrivé à échéance.

Une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) a été réalisée, une première fois le 14/06/2022 avec une réception des offres le 22/07/2022. Celle-ci s'est montrée infructueuse par manque de réponses. Une seconde a donc été lancée le 22/07/2022 avec une date limite de remise des candidatures et offres le 10/08/2022.

Après réception et analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10/08/2022, les montants annoncés sont les suivants :

CONVIVIO-HR	:	110 815,35 €
RESTAUVAL	:	106 067,06 €
COMPASS GROUPE FRANCE	:	106 799,37 €

Les notes attribuées sont les suivantes :

	NOTE PRIX / 60	VALEUR TECHNIQUE / 40	TOTAL
CONVIVIO-HR	57,42	35	92,42
RESTAUVAL	60	34,50	94,50
COMPASS GROUPE FRANCE	59,58	37	96,58

Classement final : 1er COMPASS GROUPE FRANCE - 2ème RESTAUVAL - 3ème CONVIVIO-HR

La Commission d'Appel d'Offres a donc retenu la société COMPASS GROUPE FRANCE.

Après délibération, le Conseil Municipal entérine cette décision et décide de retenir la société COMPASS GROUPE FRANCE.

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. TARIFS DU SQUASH A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022

réf : 2022/08/30-002

Monsieur le Maire expose qu'il convient de revoir les tarifs du squash, inchangés depuis septembre 2016 pour la prochaine rentrée.

Il propose les tarifs suivants, applicables à compter du 1er septembre 2022 :

1. SEANCES A L'UNITÉ

	COMMUNE	HORS COMMUNE	ETUDIANTS & DEMANDEURS D'EMPLOI
TARIF SEANCE	8,00 €	9,00 €	6,50 €

2. COMITÉS D'ENTREPRISES - ASSOCIATIONS - CLUBS

Carnets de 10 tickets - 1 ticket = 1 joueur

	COMMUNE	HORS COMMUNE
TARIF CARNET DE 10 TICKETS	70,00 €	80,00 €

3. TARIFS DEGRESSIFS

Carnets de 10 séances + 1 séance gratuite (validité du 1^{er}/09/2022 au 15/09/2023)

Séance de 40 minutes

NOMBRE DE CARTES ACHETÉES	COMMUNE	EXTERIEUR
1	80,00 €	90,00 €
2	75,00 €	80,00 €
3	70,00 €	75,00 €

4. LOCATION DE MATÉRIEL : GRATUIT (Raquette, balles, chaussures)

5. BOISSONS VENDUES SUR PLACE

- Café et Thé : 2,00 €
- Eau : 2,00 €
- Soda : 2,50 €
- Confiseries : 1,50 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

Proposition est faite de supprimer les « Heures creuses » et les heures du Samedi. L'établissement abrite un club de la loi 1901, mais celui-ci ne fréquente que très rarement cet équipement.

3. **ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC) REGION CENTRE INTERACTIVE (GIP RECIA)**

réf : 2022/08/30-003

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Cherisy au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA), domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune de Cherisy et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DESIGNE** Monsieur BOUCHER Christian en qualité de représentant titulaire et Monsieur LETHUILLIER Michel en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

4. **SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA**

réf : 2022/08/30-004

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération n°2022/08/30-003 du 30 août 2022 d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toute modification de la convention relative au service souscrit fera l'objet d'avenants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives au service souscrit par la collectivité,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

5. TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire rappelle que ce tour de table n'est pas obligatoire. C'est le Président, donc le Maire qui donne la parole à un conseiller et qu'il la reprend, afin que ce temps de parole ne finisse pas en cacophonie, donc incompréhensible pour tout le monde.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les comptes de gestion rendus par Monsieur le Trésorier pour l'année 2020 ont été validés, sans réserve, par le chef du Pôle national d'apurement administratif. Il remercie Mme Nathalie VICOT pour la tenue de sa comptabilité irréprochable.

Christian BOUCHER rapporte les sujets abordés lors de la commission « Education » : la rentrée scolaire est prévue le jeudi 1^{er} septembre. Cette dernière se présente bien. Il a rencontré les enseignants et le personnel. 3 nouveaux enseignants sur 6 sont prévus à l'école primaire.

Anne-Marie MURE-RAVAUD communique sur la réunion « Déchets » de l'Agglo : Le 18/07 un tour de la commune a été effectué, avec une personne de l'Agglo, pour vérifier le contenu des containers. Le taux de refus est inférieur à 10%. Elle félicite l'agent qui a été chargé d'effectuer ce contrôle car fouiller dans les poubelles n'est pas un travail très facile.

Bruno LOQUET propose qu'une commission des chemins soit programmée afin de valider le classement de nos voiries et que les plans soient actés. Il propose le vendredi 2/09 à 18h à l'Espace Hugo. Monsieur le Maire affirme qu'un gros travail a été fait, il a permis d'identifier toutes nos voies communales ainsi les routes nationales et départementales. Cela nous a rajouté plus de 5 kms. Aujourd'hui, l'identification de chaque voie est obligatoire pour l'installation de la fibre.

Florence DELISLE rappelle que le forum des associations est prévu le samedi 10/09 suivi de l'accueil des nouveaux arrivants et qu'une commission « Vie associative » est programmée le 15/09 pour la préparation du Troc plantes.

René-Jean MOREAU-PAGANELLI informe que l'entreprise LAIGNEL interviendra les 8 et 9/09 pour les travaux prévus au Cabinet du docteur BRISSÉ et le 14/09 au Cabinet du docteur ROBIN.

Juan-Carlos GARCIA-MORA signale que lors d'une promenade aux étangs, il a vu des gravats ainsi que des détritrus dans la sente d'Adèle. Il serait souhaitable de prévoir un

samedi matin afin de ramasser ces déchets.

Daniel ROBERT signale la présence d'un nid de frelons, chemin des Hirondelles à Fermaincourt. Cela avait déjà été signalé, Christian BOUCHER s'en est occupé le 25/08.

Sophie VAVASSEUR que lors de la réunion du CCAS, elle n'a pas eu de retours à différentes sollicitations. Elle a eu un rappel d'AXA au sujet d'une mutuelle communale, mais la commune ne veut pas de monopole, donc va consulter plusieurs organismes afin de comparer les tarifs qui seront proposés. Afin de bien cibler les différents besoins de nos administrés, elle propose de faire diffuser un questionnaire dans la prochaine lettre municipale.

Corinne BARROSO demande s'il y a toujours des dons déposés en faveur de l'Ukraine. Monsieur le Maire répond qu'en mairie nous ne recevons plus rien. Christian BOUCHER précise que les dons faits via l'école maternelle (vêtements), sont toujours entreposés dans l'entrée de l'ancienne mairie.

Frédéric LAIGNIER demande si, dans le cadre du renouvellement du marché de prestations de services de confection de repas pour la restauration scolaire et l'ACM, l'ancien chef cuisinier sera confirmé dans son poste. Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il rappelle qu'un conseil municipal des jeunes est programmée, à l'Espace Hugo le samedi 03/09 à 11h. l'ordre du jour est consacré au concert en faveur de l'Ukraine. Le projet de l'affiche sera fait par les jeunes. L'événement sera à diffuser dans la prochaine lettre municipale. Les membres du CMJ participeront à la soirée car il y aura besoin de monde.

Josée POULAIN signale des tags sur la maisonnette qui appartient semble-t-il à la SNCF. Il faut relancer la SNCF pour connaître la date de démolition.

Séance levée à: 20:10

En mairie, le 14/09/2022
Le Maire,
Michel LETHUILLIER